

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2022-01**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2022-01) modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02) afin de revoir des exigences relatives à sa composition*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 4 avril 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx